2.2.4. Les AOC

La commune de Livernon est dans une **aire AOC** et si ce PLU prévoit une réduction d'espaces agricoles et/ou forestiers, il ne peut être approuvé qu'après avis de l'**Institut National des Appellations d'Origine** (INAO), en plus de celui de la **chambre d'Agriculture**. Les AOC « Rocamadour », « Bleu de Causses » sont présents à Livernon. La commune est aussi concernée par les **Indications Géographiques Protégées** (IGP) : « Agneau du Quercy », « Canard à foie gras du Sud Ouest », « Comte Tolosan », « Côtes du Lot », « Jambon de Bayonne », « Porc du Limousin », « Pruneau d'agen », « Veau de l'Aveyron et du Ségala » et « Veau du Limousin ».

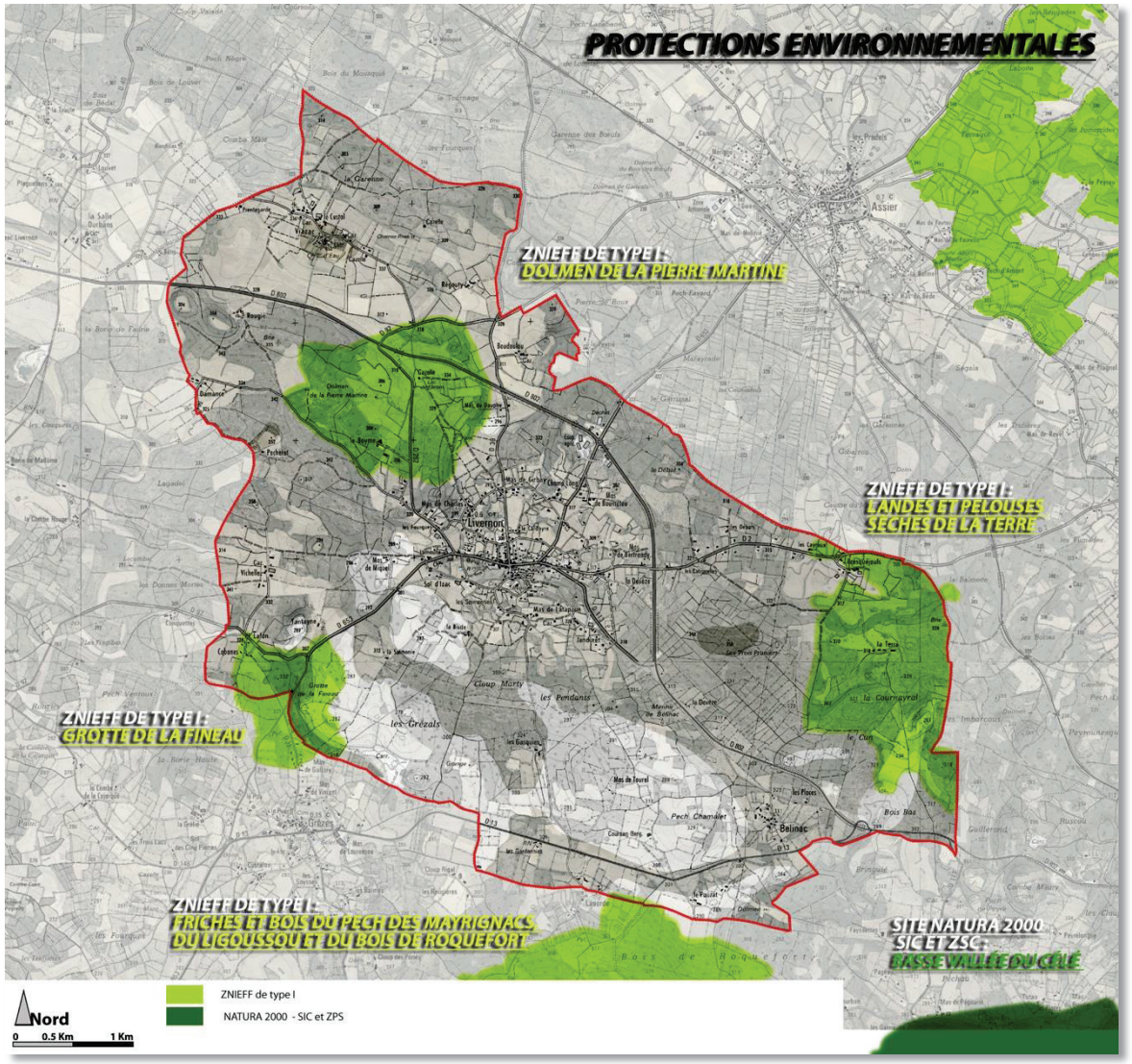

2.2.5.Les protections environnementales

La commune de Livernon est concernée par **4 ZNIEFF de type I** :

- Landes et pelouses sèches de La Terre (Z1PZ0331)
- Dolmen de la Pierre Martine (Z1PZ0330)
- Grotte de la Fineau (Z1PZ0252)
- Friches et bois du pech des Mayrignacs, du Ligoussou et du bois de Roquefort (Z1PZ0431)

La zone **Natura 2000** la plus proche se situe à 1,27 km de la limite Sud de Livernon :

- Basse vallée du Célé (FR7300913) – SIC (Directive Habitats) et ZSC (Directive Oiseaux)

15 habitats naturels et **18 espèces**, désignés au titre de la directive Habitats, y ont été repérés. Ont aussi été mis en évidence la présence de plusieurs espèces remarquables et patrimoniales d'**oiseaux**, dont le Hibou Grand-Duc, le Faucon pèlerin et le Circaète Jean-le-Blanc, inscrits à la Directive Oiseaux.

L'intérêt patrimonial du site réside en la présence en zone de versant et de bord de plateau d'un complexe de **pelouses sèches** souvent riches en **orchidées** remarquables. Ces **milieux ouverts** sont d'autant plus importants qu'ils constituent des habitats naturels potentiels pour des espèces faunistiques remarquables et notamment pour les **chauves-souris**.

L'intérêt patrimonial du site est rehaussé par la présence d'un long linéaire **de prairies naturelles de fauche** en fond de vallée regroupant divers habitats de la Directive Habitats et accueillant une faune et une flore originales.

Enfin, les **milieux aquatiques** du Célé renforcent cet intérêt patrimonial par les nombreuses espèces d'intérêt communautaire qu'ils accueillent (dont 3 espères de poissons et 3 espèces de libellules).

2.3. LES COMPOSANTES PAYSAGERES EN PRESENCE

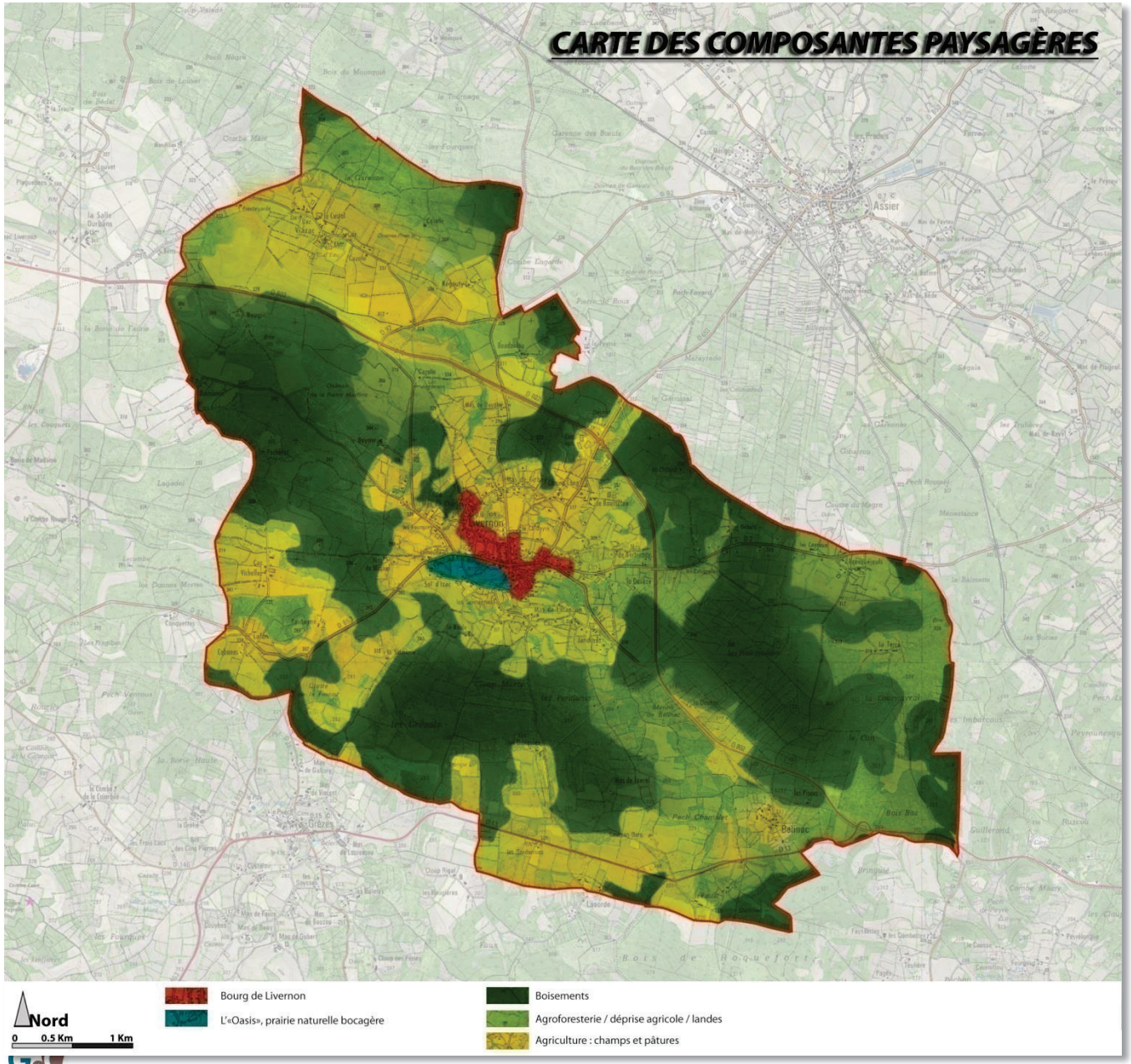

En corrélant l'occupation des sols, le relief, l'hydrographie, les types de sols et de sous-sols, il est possible d'appréhender une segmentation du territoire en plusieurs parties, appelées **composantes paysagères**. Sur le terrain, ces composantes sont aussi perceptibles par la différence de leurs atmosphères, des ambiances et des ressentis qu'elles offrent. Elles permettent, par une approche sensible, de percevoir le fonctionnement du territoire, son identité, ses potentiels, ainsi que ses contraintes.

On remarque ainsi que la commune de Livernon est structurée par 5 composantes paysagères plus ou moins représentatives du Causse. La première, fondammentale de l'image du Causse Central, est représentée par les **espaces agricoles** composés de champs et de pâtures. Autour de cette composante essentielle se trouvent plusieurs **boisements**, majoritairement sur des points hauts ou des zones dont le sol est plus difficilement cultivable, les lapiaz. En limite entre les boisements et les espaces agricoles se développent des **friches arbustives et arborées, des landes** dues à la déprise agricole. Les **espaces de sylvo pastoralisme** sont inclus dans cette même composante car procurent le même type de paysage fermé. Le **bourg de Livernon** constitue une composante « urbaine » à part. L' « Oasis », entre parc au contact du bourg et espace naturel rare, forme la dernière composante.

Ces 5 composantes structurantes ont une vocation et un caractère bien différents. Ces ensembles paysagers sont tous inféodées au causse. La problématique actuelle réside dans la proportion qu'elles représentent. En effet, les espaces boisés (paysages fermés) gagnant du terrain au dépend des espaces agricoles (paysages ouverts), le paysage de Livernon change au risque de ne plus reflèter l'image du causse authentique.

Ce document est protégé suivant les termes de l'option A prévue à l'article 25 du CCAG PI du 16/10/2009

2.3.1. Le bourg de Livernon

En position centrale, le bourg de Livernon représente une composante paysagère « urbaine » où les bâtisses traditionnellement en pierres créent un **paysage architectural**. De nombreuses constructions sont des **éléments patrimoniaux**, l'Eglise Saint Rémy qui est est classée mais aussi des maisons et du petit patrimoine tels que des murêts de pierres, puits, la halle, le foirail… Le tout forme un **ensemble typique** d'une grande qualité. Le diagnostic urbain détaillera plus particulièrement cet espace, une étude particulière analysera le centre bourg et les espaces adjacents du point de vue du paysage.

2.3.2. *L'« Oasis »*

Cette composante originale se trouve en lien direct avec le bourg au Sud Ouest de celui-ci. Ondulé et humide en points bas, de **grandes prairies naturelles** sont entourées par une trame bocagère. Le paysage vécu peut faire penser **aux parcs à l'anglaise** où les grandes essences d'arbres se déploient pour limiter de vastes perspectives engazonnées. Au croisement entre espace naturel et parc aménagé, ce lieu présente un paysage tout à fait à part. **Milieu biologique rare sur le Causse** et fréquent en Limargue, cet espace forme un réservoir de biodiversité important.

2.3.3. *Les espaces agricoles*

Les espaces agricoles sont l'**esprit du causse**. Sous forme de champs mais surtout de pâtures, ces pratiques animent le paysage au cours de l'année et contribuent au **maintien de perspectives lointaines essentielles**. Sans eux, le paysage caussenard n'existe pas, ils forment ce **paysage ouvert et vivant**, simplement délimité par des murets de pierres émergeants du sol, doublés ou non de haies. Aussi, en plus de créer le même effet d'ouverture paysagère, le **pâturage aboutit à la formation des pelouses sèches**, à fort enjeu écologique et patrimonial.

2.3.4. Les boisements

Les boisements font partie du paysage du causse, mais en faible proportion. Théoriquement réservés aux **zones les plus difficilement cultivables** : présence de lapiaz, sol trop rocheux, trop forts dénivelés, zones difficilement accesibles, les **boisements regagnent désormais du terrain et les paysages se ferment**. Principalement constitués de chênes et d'érables champêtres, aux dimensions toutefois amoindries par la chaleur et la rudesse du sol, les bois et pré-bois sont des **zones à faible potentiel écologique**.

2.3.5. Déprise agricole et sylvo pastoralisme

La différence entre une friche agricole et une parcelle en sylvo pastoralisme, du point de vue du paysage, est la strate arbustive qui se développe en cas de déprise. En sylvo pastoralisme, pratique agricole porteuse des valeurs du développement durable, la parcelle continue à vivre, le pâturage ou la culture sous les arbres entretiennent le sol. Pourtant, au final, le **résultat paysager est similaire**, dominante d'essence arborée sur parcelle qui aboutit à **l'occlusion progressive des vues**. C'est surtout par l'intermédaire de ce type d'espaces que la forêt progresse au dépend de l'agricole ouvert. Le sylvo pastoralisme est à encourager mais alors à guider vers des parcelles compatibles d'un point de vue paysager, en limite stricte de boisements existants, comme transition par exemple.

2.4. La mise en valeur de la trame verte et bleue de Livernon

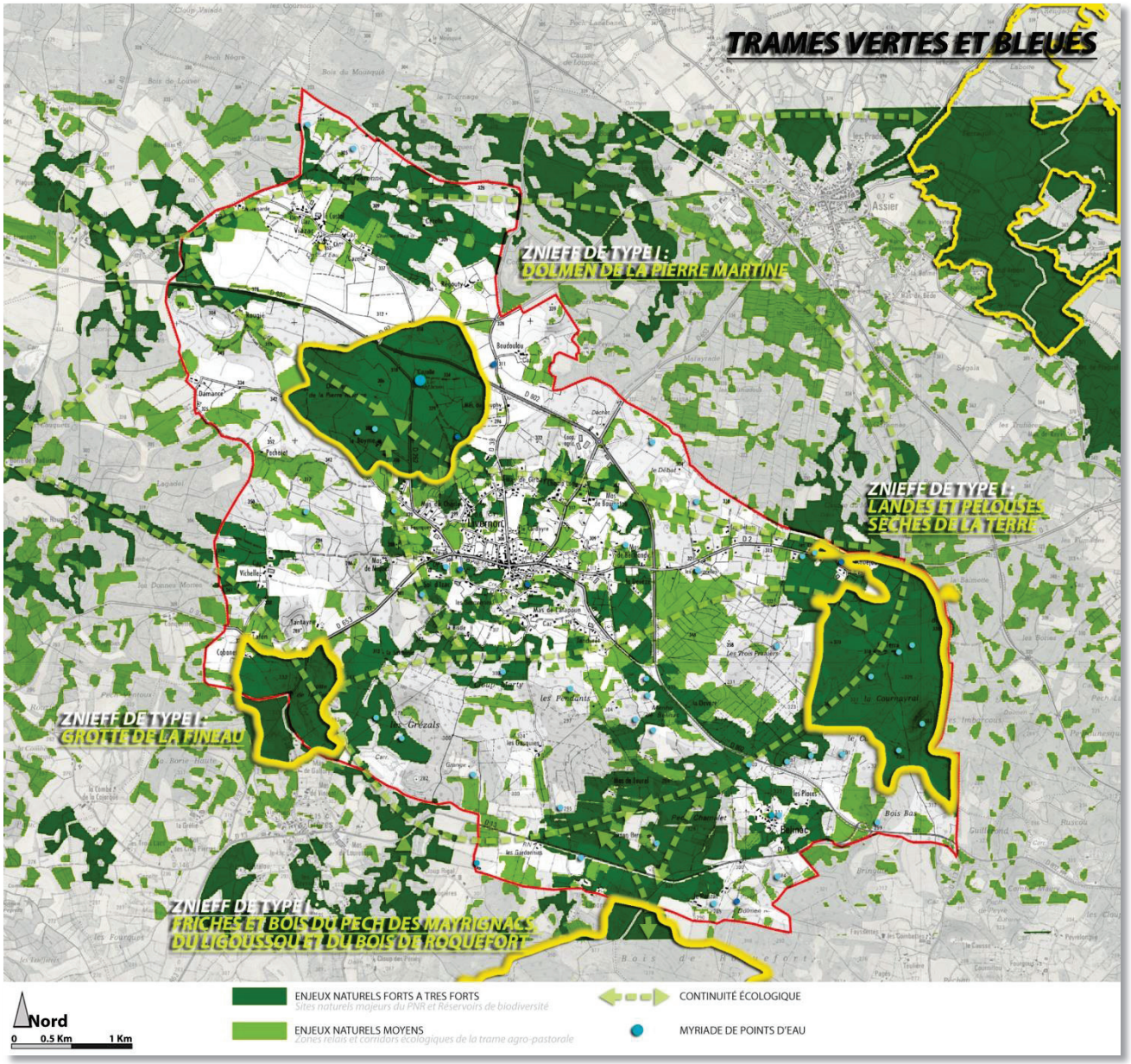

Suite aux engagements du Grenelle de l'Environnement de 2008, les P.L.U. se doivent de rendre compte des trames vertes et bleues. L'étude des trames prenant place sur le territoire de Livernon se base sur le travail mené par le PNR des Causses du Quercy (*diagnostic technique, Analyse de la ressource en biodiversité, Secteur de Livernon-Grèzes).*

Il est à noter qu'il n'y a **pas de fracture biologique** sur le territoire communal, la RD802 ne représentant pas une limite infranchissable, les espaces urbanisés étant facilement contournables.

Il n'y a **pas de trame bleue** du fait du systême karstique du causse mais on dénombre une multitude de points d'eau, sans lien physique les uns entre les autres.

La carte des trames vertes et bleues ci-contre reprend la **synthèse des zones à enjeux naturels** de Livernon. Celle-ci croise les **enjeux de « conservation du patrimoine naturel » et de « conservation de la trame agro-pastorale »** qui sont très étroitement mêlées à Livernon.

Les **milieux naturels à enjeux** sont par ordre de priorité, les **pelouses sèches** formant les grands réservoirs de biodiversité. Puis, ce sont les **prairies naturelles** au Sud Ouest du Bourg, l' « Oasis », isolat de faible dimension sur des marnes noires, est une formation typique de la Limargue et une originalité sur le causse. Il forme un avant-poste source de biodiversité. Ce sont enfin dans une moindre mesure **les landes et les boisements.**

Les enjeux sont le **maintien des pelouses sèches dans leur intégrité** ainsi que le **maintien des connectivités** entre ces réservoirs, formant un vaste réservoir de biodiversité à échelle intercommunale.

Trois grandes continuités écologiques sont marquantes, de Viazac à Bélinac à l'Est, de Bélinac aux Donnes mortes à l'Ouest, et au contact Sud du bourg, du Dolmen de la Pierre Martine à Bresquéjouls.

3. Retrouver l'image du Causse Central

Il s'avère que le paysage de la commune de Livernon est considéré comme homogène et se compose de peu d'entités paysagères. Hors entité du centre bourg, trois entités sont caractérisées.

3.1. Entites paysageres : le causse agricole face aux boisements

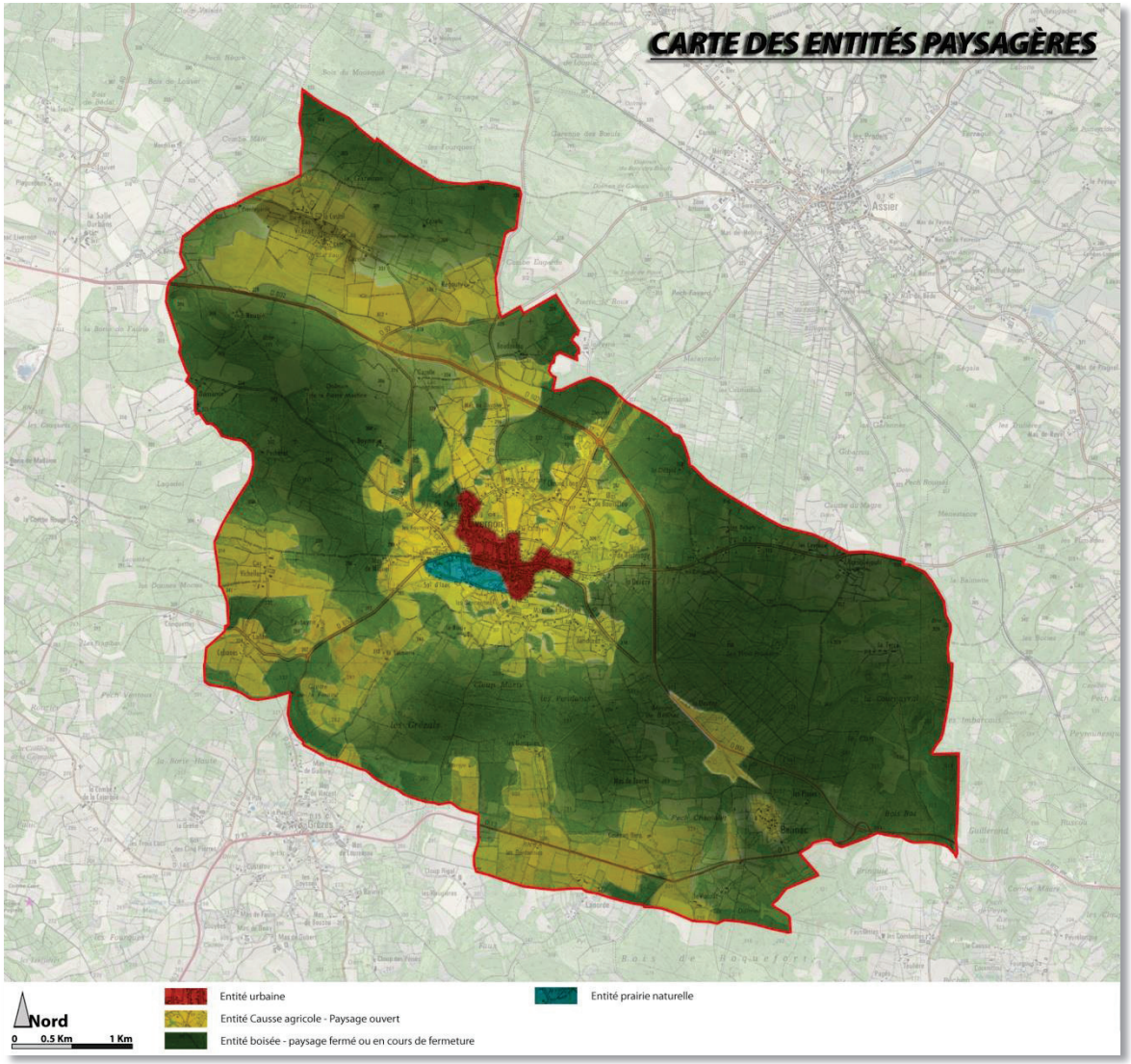

L'étude des composantes paysagères permet d'opérer des regroupements par grandes entités. Les hameaux font partie de l'entité dans laquelle il se trouve géographiquement car ils font partie du contexte paysager auquel ils appartiennent.

L'**entité Causse agricole**, la plus représentative de ce territoire, est identique à la composante du même nom et se traduit par un **paysage ouvert**.

L'entitée boisée est le regoupement des boisements ainsi que des landes issus de la déprise et des espaces de sylvo pastoralisme. Cet entité représente le **paysage fermé ou en cours de fermeture**. En progression, cette entité qui est déjà la première en terme de surface, représente un risque de disparition du paysage authentique du causse sur la commune de Livernon.

L'**Oasis** en tant qu'originalité naturelle de Livernon et paysage particulier forme une petite entité paysagère an contact directe avec l'**entité urbaine**.

Entité urbaine

3.1.1. Prairie naturelle

Cette **prairie permanente est milieu isolé** d'environ 11Ha au Sud du bourg. C'est une **dépression marneuse humide** dont les prairies fauchées ouvrent des perspectives intéressantes. Celles-ci sont cadrées par le **maillage de haies bocagères** qui souligne la topographie ondulée du site. Malgré sa proximité avec le bourg, un système signalétique ou des aménagements visant à marquer le lien serait nécessaire pour que cet espace soit mieux ressenti à partir du centre de Livernon.

3.1.2. Entité Causse agricole – Paysage Ouvert

Cette entité **s'organise généralement autour d'un espace construit**, bourg ou hameau composé de fermes. Révélateur du sol par la présence de la pierre sous forme de murets et de petits patrimoines lithiques tels que des cazelles, l'entretien réalisé par **l'activité agricole** (culture céréalière comme espaces paturés), permet de voir ces éléments structurants du **paysage caussenard**. Ci-dessous, le glacis agricole au pied du hameau traditionel de Viazac. Cette entité paysagère est **l'âme du causse**, elle est à protéger avec l'aide du PNR notamment.

3.1.3. Entité boisée – Paysage fermé ou en cours de fermeture

Les entités boisées sont en partie des **espaces naturels** formant des **zones récréatives pour les habitants**. Certains bois sont anciens car sur zones incultivables et font donc partie du paysage des causses. Cependant, quand les boisements se développent sur les sols anciennement voués au pâturage ou à la culture, la **mutation du paysage est problématique**. Lorsque la pression pastorale ou l'entretien pour la culture céréalière s'affaiblit, les landes se développent et se transforment en bois. L'**enfrichement généralisé** nuit à la perception des attributs caractéristiques du paysage. Ci-dessous, les boisements anciens entourant le Dolmen de la Pierre Martine sur un sol de pierres, les lapiaz.

3.2. PLAN DE PAYSAGE COMMUNAL

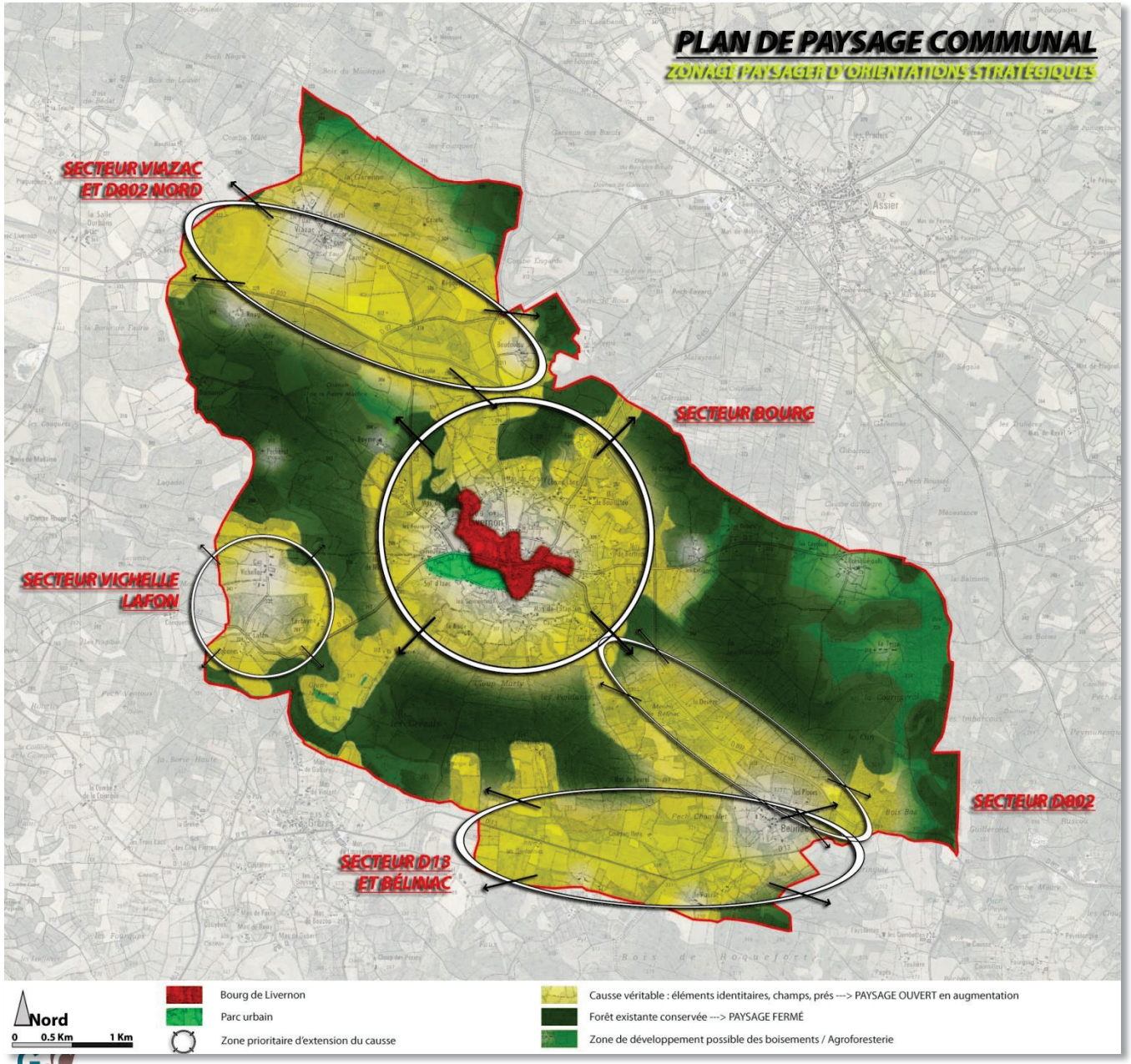

Ce document a été crée spécialement pour la **problématique paysagère** particulière rencontrée à Livernon. Cette problématique réside dans le fait que le **paysage identitaire** de la commune, celui du Causse Central n'est plus si présent du fait des **profondes mutations économiques et agricoles** qu' a subi le territoire au cours des 50 dernières années.

Ce paysage se base sur un **agriculture traditionnelle** soutenue par de nombreux AOC. Cette agriculture protège et met en valeur un paysage dont de nombreux amateurs viennent profiter, phénomène soutenue par le PNR. Sans l'agriculture, plus de paysage, plus de fréquentation extérieure, le **caractère propre de la commune peut se désagréger**.

Ce **plan de paysage communal** propose une stratégie de gestion, à la fois dans le **choix de lieux d'implantation de nouvelles activités agricoles** et dans les **espaces préférentiels que la commune doit entretenir** :

- maintenir et développer l'agriculture en **pourtour de bourg et de hameaux**.
- maintenir et développer l'agriculture en **pourtour des axes de communications** : RD802 et RD13.
- **Entretien communal des vues** par suppression des haies sauvages (fermant les vues entre parcelles ouvertes) et couvres-sol sur murets en bord de route sur ces mêmes espaces avec priorité au secteur Bourg.
- **Limitation des haies champêtres** au profit des murets entretenus par les agriculteurs sur leurs parcelles, charte de l'espace agricole?

3.3. ZOOMS SUR SITES A ENJEUX

Cette présentation des sites à enjeux se base sur le dossier de diagnostic agricole foncier « *éléments d'évaluation des paysages* », document réalisé par le CAUE du Lot pour le PNR des Causses du Quercy. Le présent diagnostic utilise les cartographies de ce dossier pour en extraire les problématiques majeures à retenir. Les espaces concernés **sont le bourg de Livernon, le hameau de Viazac et le secteur de Labordes et Belinac**.

3.3.1. Le bourg de Livernon

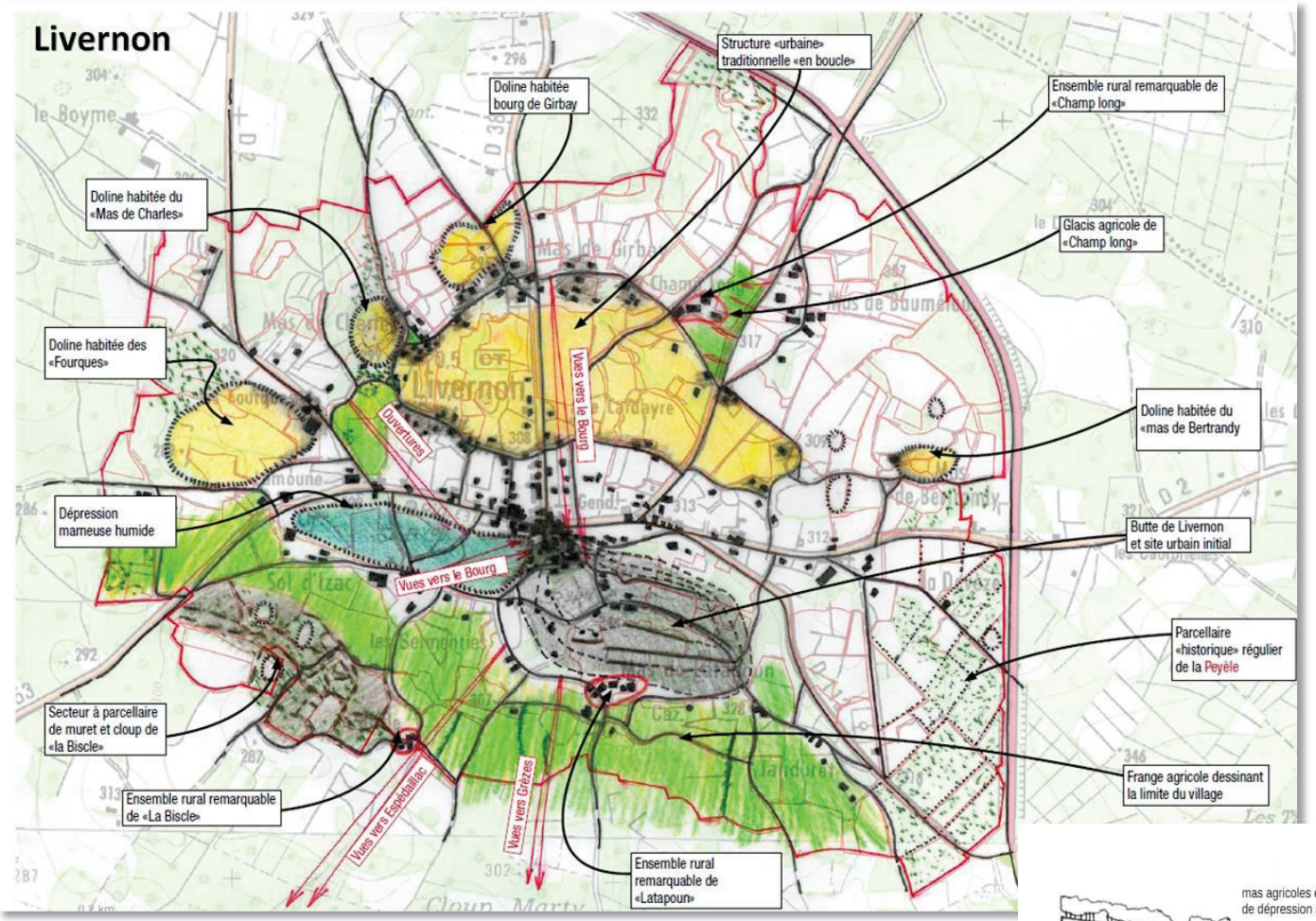

Le bourg de Livernon est une forme urbaine complexe caractérisée par :

- Un **centre dense** groupé autour de l'église et du foirail, installé en bordure de la dépression humide sur le versant Nord Ouest du Puech de Livernon.
- Une structure urbaine caussenarde, **implantation de mas sous forme de boucle autour de la dépression agricole**, au Nord du centre dense.
- Mas organisés d'un petit **couderc**, parfois en chapelet les uns à la suite des autres.
- **Développements récents** notamment entre le centre dense et la structure traditionnelle en boucle.
- L' « oasis » en tant que **motif singulier** dôté d'un point d'eau et d'un lavoir au creux de la dépression.
- Le **glacis agricole** marquant la limite Sud du bourg
- Les **nombreux points de vue** sur le bourg et le territoire communal dégagés par les espaces agricoles créant des paysages ouverts au plus près du centre.
- Des ensembles ruraux remarquables valorisés par les glacis agricoles.

« A toutes les échelles, l'espace agricole et ses usages structurent, mettent en scène et valorisent les groupements bâtis. »

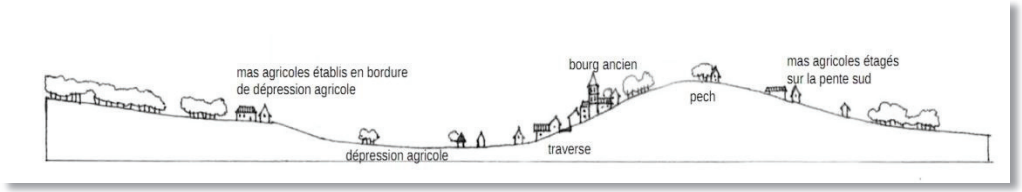

Carte des perceptions des éléments structurants du paysage et coupe montrant les principes d'implantation du bâti autour du bourg de Livernon – Source CAUE du Lot

3.3.2. *Le hameau de Viazac*

Viazac est un **hameau perché** au sommet d'un puech allongé formant un **repère dans le paysage** non loin de la D802.

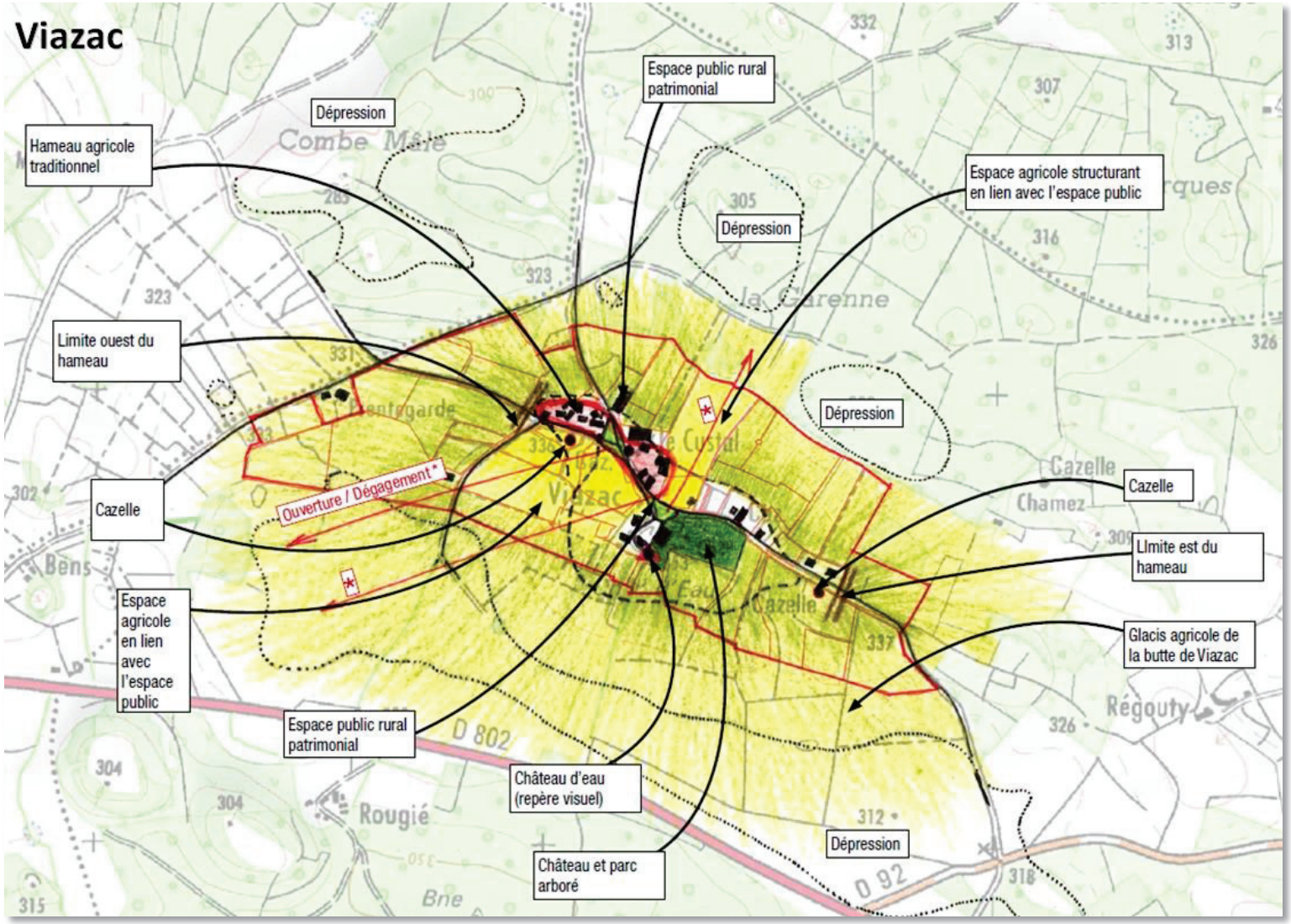

Carte des perceptions des éléments structurants du paysage – Hameau de Viazac
Source CAUE du Lot

- Sa silhouette trapue est visible grâce au **glacis agricole** entourant ce hameau, notamment au Sud de celui-ci.

- **L'espace agricole valorise encore une fois la formation urbaine** pour matérialiser un paysage caussenard singulier.

- La forme de l'espace agricole Sud tend vers un **agrandissement des parcelles** plus propice à la culture des céréales et ayant **moins recours aux marqueurs traditionnels** tels que les murêts de pierres sêches.

- Présence de **2 cazelles** en contact direct avec le hameau en point haut.

- Organisation urbaine autour de **2 coudercs ouverts sur le grand paysage**, créant des respirations importante dans la formation du hameau. Le lien est direct entre les espaces agricoles et l'espace public (coudercs).

- **Amorce d'urbanisation pavillonnaire** en limite Sud Ouest sans lien avec le hameau, sans intégration dans le paysage rural. Attention à ne pas dénaturer le hameau.

3.3.3. *Les hameaux de Labordes et Belinac*

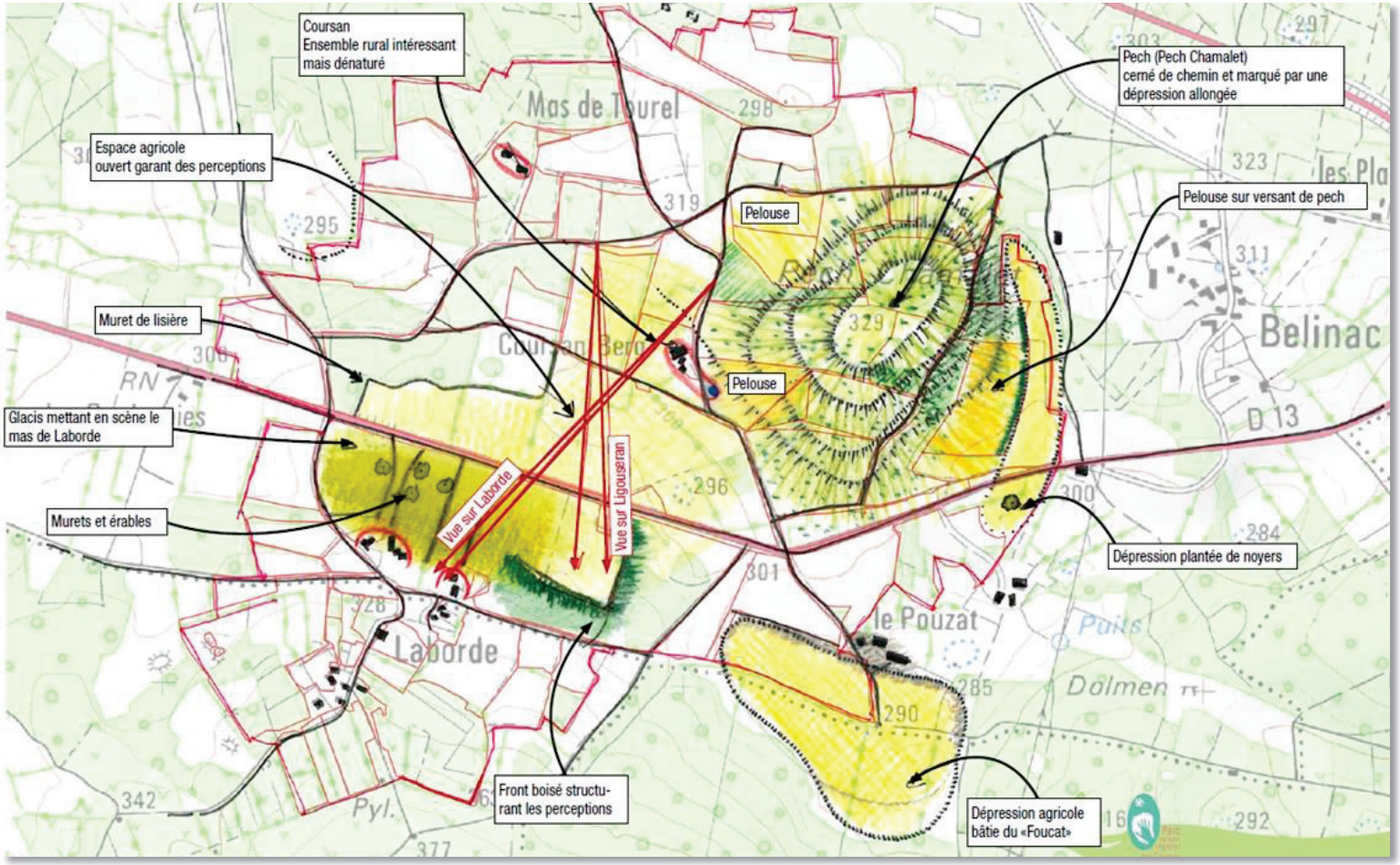

- En bord de RD13 le Mas de Laborde au sommet de son pech forme **l'un des paysages les plus emblématiques de Livernon**, grâce au **glacis agricole compartimenté de murêt de pierres** qui le met en scène.

- Au nord de la RD13, **l'espace agricole ouvert** permet d'apprécier le **Pech Chamalet** malgré le fait qu'il soit couvert de friches et de landes.

- Avec le Mas de Tourel et la ferme de Laborde, Bélinac complète un **ensemble de hameaux patrimoniaux** situés autour du Pech Chamalet.

- Caché depuis la route, le hameau de Bélinac et son **large couderc** se découvrent seulement lors de sa traversée.

- Les **pelouses sèches** qui encerclent ce hameau en font avec son **organisation traditionnelle**, un **espace à enjeux fort** du point de vue paysager et écologique. Ces pelouses dorénavant en contact direct ont tendance elles aussi à regresser.

Carte des perceptions des éléments structurants du paysage - Source CAUE du Lot

Carte de synthèse des zones naturelles à enjeux – Source PNR des Causses du Quercy

4. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les conclusions de cet état initial de l'environnement sont que la commune de Livernon a de multiples atouts et que son territoire est marqué par un **caractère fort et reconnu**, celui du **Causse Central**. Ce caractère est alors à **conserver, valoriser et renforcer** par l'intermédiaire de son développement et donc de ce présent PLU. De nombreux points positifs sont visibles à Livernon et notamment en ce qui concerne le patrimoine, le **linéaire de murets de pierre** conservés et reconstruits, est impressionnant ; ce sont des **éléments fondamentaux du paysage caussenard**.

Ce paysage caussenard est un patrimoine et un point particulier a été mis en exergue, la **question des espaces boisés qui gagnent sur les espaces agricoles et ferment les paysages**. Pour cela, suite au diagnostic, un **plan de paysage communal** est proposé pour inverser la tendance et **retrouver le paysage identitaire propre à Livernon sur les lieux clés**.

Le bourg fait preuve d'une **qualité architecturale et patrimoniale rare et homogène**, mais le **traitement de l'espace public est en retrait** et sa **requalification apporterait une valorisation simple** permettant d'améliorer nettement la qualité de vie, la sécurité, le fonctionnement et le paysage urbain de la commune.

Paysage caussenard - Hameau de Viazac Ouest

4.1. LES GRANDS ENJEUX DU PAYSAGE DE LIVERNON

Ces grands enjeux résultent du croisement entre ce diagnostic et les nombreuses études traitant du paysage de Livernon. Ces conclusions sont les suivantes :

- **Valorisation de la partie Nord du bourg** concentrant les meilleures terres ainsi que les enjeux paysagers les plus sensibles. Espace localisé au niveau de la boucle de mas agricoles en bordure de dépression cultivé en contrebas du bourg. Zone de **forte pression urbaine** à préserver d'un développement non maitrisé.
- **Revitalisation du bourg** par la mise en valeur du paysage : conservation des ouvertures autour du centre et valorisation des points de vue sur celui-ci. Le réaménagement des **espaces publics du centre** participant aussi grandement à cette revitalisation.
- **Préservation des hameaux de Bélinac et de Viazac** dans leur forme urbaine traditionnelle et leur fonctionnalité : forts enjeux écologiques dûs aux pelouses sèches aux abords, organisantion typique autour de coudercs, importance des pelouses sèches de Bélinac et nécessité de conservation du glacis cultivé au Sud de Viazac.
- Conservation du **point de vue sur la ferme de Laborde** depuis la RD113**,** et de son glacis agricole compartimenté de murêts de pierres.
- **Mise en valeur de l' « Oasis »** comme espace naturel exceptionnel aux portes du bourg du Livernon : réussir à concilier richesse écologique et usages récréatifs.
- **Prise en compte et amélioration de la trame noire** au sein de ce triangle noir de France, pour les nouveaux projets et les aménagements existants.
- **Encourager toute action en faveur d'une dynamique agricole vertueuse** permettant de lutter contre l'embroussaillement et la progression de la forêt, en favorisant les milieux ouverts et notamment les pelouses sèches par le pâturage.

Tous les enjeux paysagers se rejoignent autour de l'activité agricole qui **maintient le paysage ouvert** et permet de **préserver le paysage identitaire du Causse**. Elle rend visible le patrimoine lithique, magnifie le socle physique comme les dolines ou les puechs et donne à voir la silhouette des bourgs et des hameaux. Le **pâturage maintient les pelouses sèches** qui représentent le milieu le plus riche du point de vue écologique et paysager. Au niveau de ce Causse Central, la **fermeture des milieux est un appauvrissement biologique et paysager**.

Les réservoirs de biodiversité constitués des **pelouses sèches sont des milieux rares qui forment les remarquables paysages caussenards**. Hors question de pression urbaine autour du bourg et de qualité d'intégration des nouvelles constructions, le **paysage et la biodiversité sont ici liés et dépendante de la pérennité de l'activité agro-pastorale**.

DIAGNOSTIC URBAIN DE LA COMMUNE DE LIVERNON

Ce document est protégé suivant les termes de l'option A prévue à l'article 25 du CCAG PI du 16/10/2009

1. Analyse du developpement urbain de Livernon

1.1. Une transformation de la commune a la fin du XXeme siecle debut XXIeme

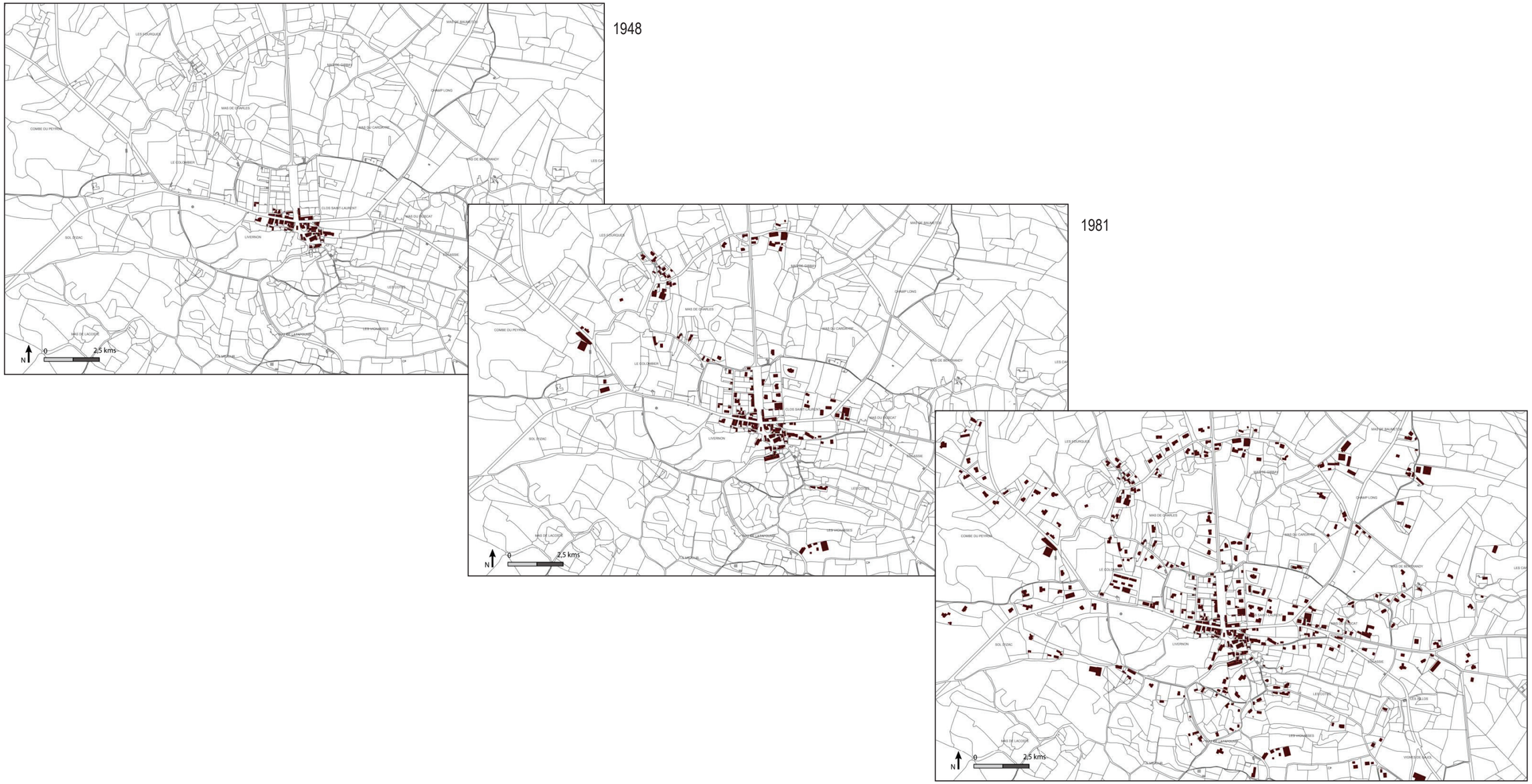

C'est en 961 que Livernon apparaît pour la première fois sur les documents historiques. La présence humaine semble très ancienne en témoigne la présence de dolmens dont un des plus important du Quercy : la Pierre Martine et de menhirs. AU XIIème siècle, les chanoines de Saint-Augustin construisirent une chapelle – l'église romane actuelle. La halle, bâtie avec des colonnes de pierre, servait à la vente de volailles et de grains. Elle surplombe l'ancien foirail où avait lieu le négoce de bestiaux.

Le noyau le plus ancien s'est implanté vraisemblablement au sud de la RD653, autour de l'église. Depuis la place de la halle, s'ouvre, au nord une perspective sur un foirail linéaire. Dans cette partie au nord de la RD653, le parcellaire régulier caussenard et la trame viaire associés forment un carroyage dans lequel les constructions ont trouvé leur place de façon plus ou moins organisée et plus ou moins dense. On trouve également dans cette partie des équipements tels que l'école ou la gendarmerie.
Au cours des dernières années, Livernon connaît une forte progression des demandes de construire. La disponibilité des terrains, leur coût attractif, l'accessibilité du territoire et les impôts locaux moins élevés que dans les grands pôles favorisent les installations.

1.2. UN HABITAT DISPERSE, RESULTAT D'UN POS AVEC DE NOMBREUX ESPACES OUVERTS A L'URBANISATION

Le tissu urbain de Livernon est marqué par une dispersion du bâti sur le territoire communal. Force est de constater que le précédent document d'urbanisme a permis le développement d'une urbanisation dispersée à l'extérieur du bourg. L'exemple le plus significatif sur la commune se rencontre entre les Garennes et les Cayroux, où sur 1,5kms, s'égrainent des constructions sur des parcelles relativement conséquentes. Le centre ancien de Livernon se concentre sur la place de la halle. Les extensions du pôle urbain sont récentes (deuxième moitié du XXème siècle) et se localisent le long de la RD653 et de la RD38. L'habitat de ces extensions semble s'être fait au coup par coup, témoin d'une urbanisation diffuse. Début du XXIème siècle, quelques opérations ont vu le jour : à côté de la cantine, le Spar. Ces opérations sont marquées par une réflexion d'ensemble et présentent une densité plus importante. En dehors du pôle urbain, on recensement une multitude d'hameaux dont certains sont plus importants : Bélinac et Viazac qui présentent des formes urbaines organisées autour de coudercs avec un bâti aux caractéristiques architecturales caussenardes indéniables et préservées. La ZA de la Coupille, au nord-est du territoire à l'intersection de la RD802 et de la RD653, est une zone d'activités notamment de services. L'activité économique marque le territoire par une architecture plus moderne (cabinet Thémis), par des couleurs vives (coopérative). L'aménagement de cette zone a tenue à respecter l'identité de la commune en conserver des murets en pierre. Enfin, l'ensemble du territoire communal est mité de constructions isolées, qui sont en grande partie des constructions agricoles.

La forme du pôle urbain étalée résulte d'un POS ambitieux qui ouvrait 125 hectares de zones NB, zones dédiées à l'habitat diffus. Le PLU permet aux élus de réfléchir l'urbanisation de leur commune avec une autre logique : celle du regroupement du développement urbain, du phasage, de la densification, de la lutte contre l'étalement urbain et de la préservation du patrimoine naturel et agricole.

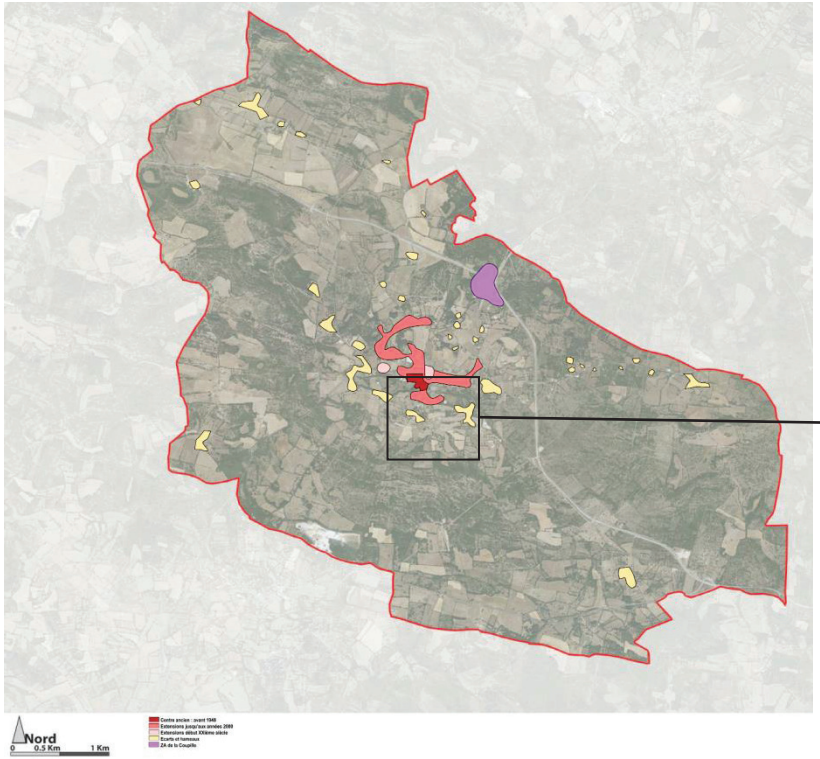

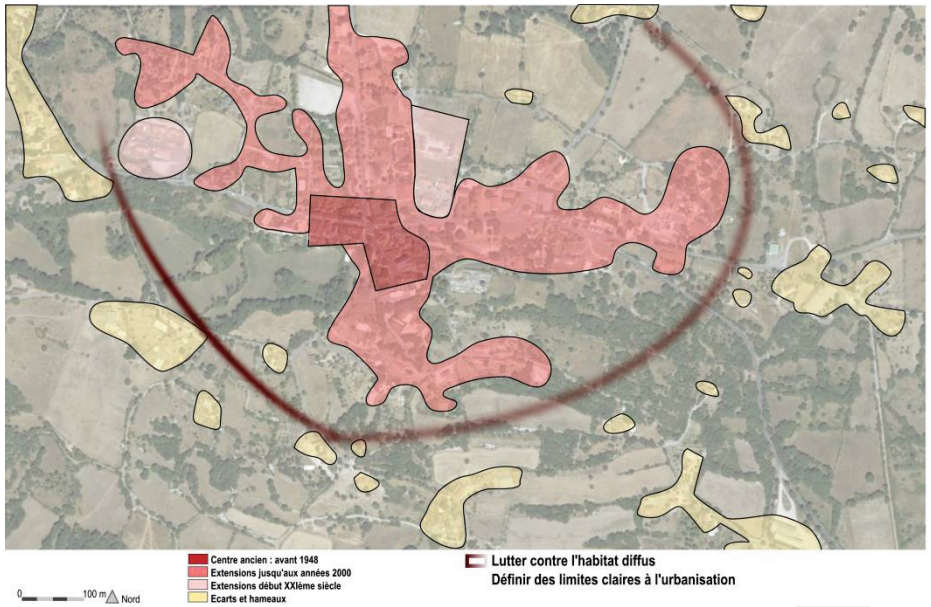

L'évolution du développement urbain de Livernon

L'organisation du parcellaire est assez typique des communes caussenardes. Il est globalement organisé de manière concentrique autour du bourg. Les parcelles les plus proches de la zone urbanisée sont de petite taille, ce qui correspond à des parcs privatifs et des jardins. En s'éloignant du bourg, les parcelles sont de plus en plus importantes en taille jusqu'aux zones de causse les plus lointaines où certaines parcelles de landes et de parcours font largement plus de 20 ha et jusqu'à 50 ha. Certains de ces secteurs ont été restructurés au fil des années par les exploitants agricoles, ce qui explique également la taille importante de ces parcelles.

La commune de Livernon se situe en bordure du Causse de Gramat. L'habitat est à la fois épars et concentré. Les nombreux hameaux qui constituent la commune s'organisent en villages très typés, bâtis autour d'un espace central herbé, « le couderc » et de points d'eau. L'abandon partiel du pâturage ovin sur les landes et pelouses conduit à la fermeture progressive des milieux et des paysages (enfrichement, emboisement), alors que parallèlement des constructions neuves se développent, surtout aux abords des bourgs et hameaux, brouillant les formes urbaines traditionnelles. La présence de sites naturels majeurs constitue un réservoir de biodiversité à ne pas négliger. (Source Adasea)

1.2.1. Le tissu du pôle urbain marqué, une trame urbaine aérée

Le bourg de Livernon est constitué d'une centralité de petite taille, organisé autour de la marie, de l'église, le foirail et la halle. Cet espace central regroupe la quasi totalité des équipements de la commune.

Autour de cette centralité, gravitent des extensions qui ont pris plusieurs formes : au coup par coup (habitat diffus) ou organisés (sous la forme d'opérations).

L'urbanisation récente faite au coup par coup laisse apparaître une organisation relativement distendue dès que l'on sort du centre ancien. Cette forme d'urbanisation se trouve le long d'axe de communication et est fortement consommatrice d'espace.

Des opérations ont vu le jour ou vont voir le jour à l'intérieur de ce pôle urbain. Le plus souvent ces opérations prennent la forme de lotissement pavillonnaires (maisons individuelles) : à côté des pompiers, Bélinac, …

Il existe toutefois des opérations plus denses : le lotissement composé d'habitat groupé à côté du Spar et à côté de la chaufferie, le petit collectif dans l'ancienne gendarmerie, …

Vue depuis la RD563

Vue depuis la chaufferie

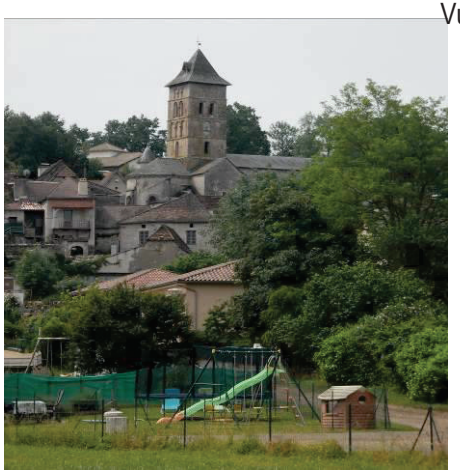

1.2.2. Une architecture de centre bourg traditionnelle

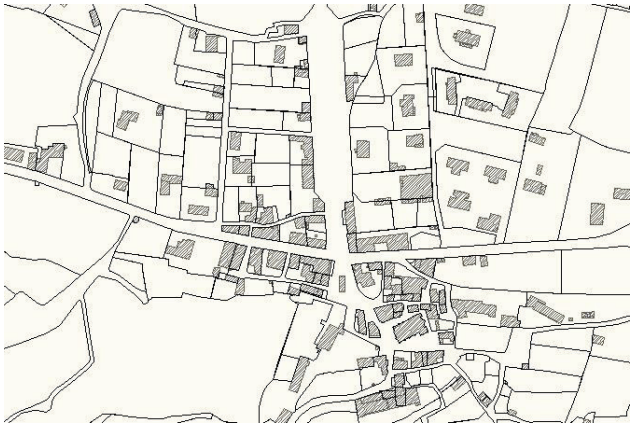

L'architecture du bourg de Livernon est typique de sa région : le Causse. A l'époque, les demeures caussenardes avaient pour nécessiter d'être en pierre ce qui permettait d'accumuler la chaleur dégagée par les moutons et de la restituer aux pièces d'habitations situées au premier étage. Les murs varient de 0,80m à 1,50m d'épaisseur. Les façades sont faites pour être vues, ce sont elles qui accueillent le visiteur et portent l'image de la famille résidente. Les toitures sont faites de dalles calcaires reposant sur un lit de cailloutis, à la base du toit, les dalles sont plus larges (gouttière couronnant le mur pour protéger l'étanchéité). Ensuite leur dimension diminue jusqu'au faîte composé de larges plaques posées à plat.

Le centre bourg s'est constitué le long de la RD653 et de la place avec la halle. Autour de cette place se regroupent l'Eglise, la mairie, l'école et les équipements et services publics principaux (poste, siège de la communauté de communes, commerces, …). Le centre ancien est implanté sur une butte ce qui nécessite une organisation en restanque (au niveau de la salle des fêtes et du cimetière) avec des voies étroites.

L'intersection entre la RD653 et la RD38 est le point central du centre bourg. La RD38 s'organise autour d'un vrai mail (2 rangées d'arbres), qu'il n'a malheureusement aujourd'hui pas de réelles utilités.

La forme majoritaire est celle de l'habitat pavillonnaire individuel soit sous la forme de pavillons soit sous la forme de maisons de village La hauteur maximale des constructions à Livernon ne dépasse pas le R+2, ce qui fait du clocher de l'Eglise un véritable point de repère.

Le pôle urbain est marqué par une architecture caussenarde. Toutes les maisons ne sont pas d'époque mais beaucoup de nouvelles maisons conservent des typicités de l'architecture caussenarde (comme la pente de toiture abrupte puis douce) voire vont jusqu'à imiter l'architecture ancienne. Cette homogénéité des constructions permet d'avoir une harmonie sur le centre bourg. Dans certains cas ces constructions sont récentes mais conservent les principes de l'architecture landaise.

Il existe également des demeures bourgeoises qui comprennent des éléments architecturaux d'époques et de styles différents mais qui ont le point commun d'exprimer le niveau social élevé de leur constructeur. Cette volonté s'exprime à travers la taille importante des édifices et de la propriété qui y est associée, la grande qualité des matériaux employés et l'utilisation de motifs architecturaux décoratifs.

1.2.3. Un Centre Bourg à redynamiser

Quels enjeux pour le centre bourg ?

La Communauté de Communes du Grand Figeac possède la compétence en matière d'élaboration d'un schéma d'aménagement des cœurs de villes et villages ainsi qu'à la réalisation des opérations qui y sont inscrites en participant à leurs financements. Ce partenariat avec l'intercommunalité représente un appui important quant à la revitalisation du centre bourg de Livernon.

Ce dernier se caractérise par le regroupement des équipements et services, une compacité de l'urbanisation (associé à une architecture caussenardes), une position renforcée par les premières extensions urbaines et des dents creuses à proximité du Spar. Il bénéficie également d'un patrimoine local et identitaire (le foirail caractérisé par des mails, la halle…) comme lieu d'échange et de rencontre ainsi que la proximité d'un site (le passerate) permettant l'accueil d'événements importants. La commune est également propriétaire de plusieurs éléments bâtis (maisons, grange…) pouvant accueillir de nouveaux équipements.

Toutefois, la place de la voiture matérialisée par le stationnement le long du foirail et aux abords de la halle, la dangerosité de la traversée urbaine surtout au niveau de l'intersection entre le foiral (D38) et la route de la mairie ainsi que l'étroitesse du parvis de l'école représentent autant de leviers pour améliorer la sécurité et la qualité de vie du centre bourg.

L'intersection avec la D653 vue depuis le foirail (D38) et le stationnement aux abords de la halle

Le parvis de l'école primaire

Le stationnement e long du foirail

Fort de ces constats, plusieurs éléments de réflexions peuvent être formulés concernant la revitalisation du centre bourg, parmi lesquels :

- limiter le stationnement aux abords de la halle et du foirail permettant aux piétons de bénéficier d'espaces plus sécurisés
- améliorer la lisibilité de la voirie pour l'ensemble des usagers (automobilistes, piétons, cyclistes…)
- requalifier la traversée urbaine au niveau de l'intersection entre le foirail (D38) et la route de l'église

1.2.4. Des extensions sous la forme d'opérations

Dans ces extensions, l'ensemble des habitations a une architecture contemporaine. La voirie est assez large pour le passage de deux voitures.

LES LOGEMENTS GROUPES DU SPAR : LE LOTISSEMENT DU COLOMBIER ET LES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE LACOSTE

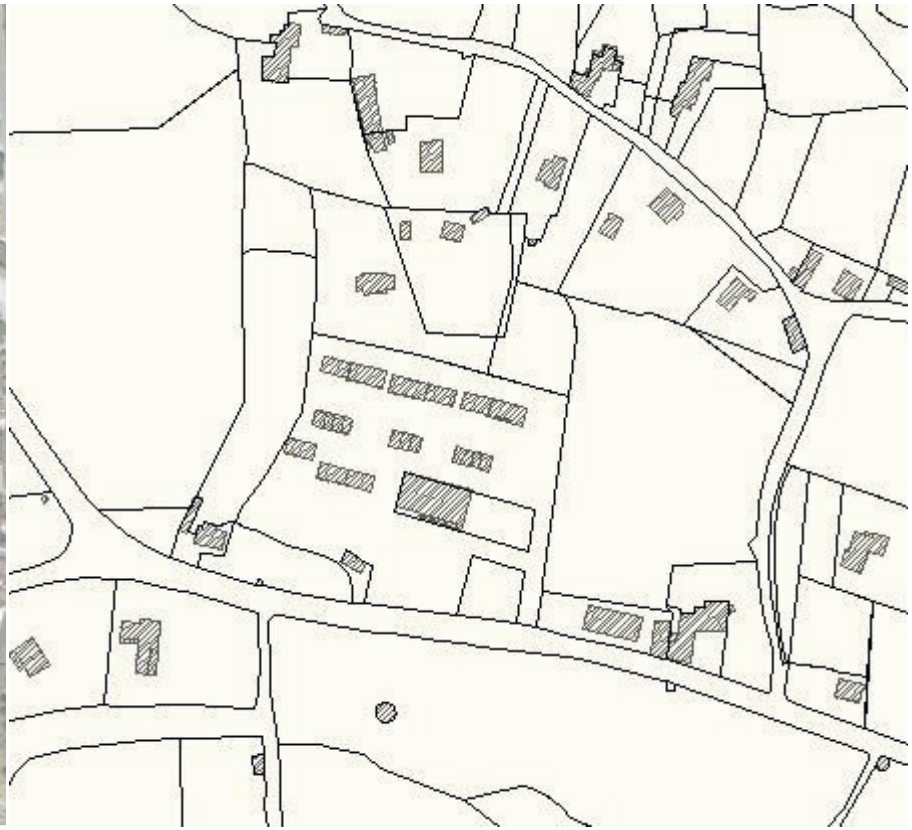

Le lotissement du Spar présente un habitat individuel groupé. L'architecture est standardisée : murs crépis, façade en deux pentes, tuiles, ouvertures marquées. Chaque construction a son jardin particulier. La hauteur n'excède pas R+1. Même si l'architecture n'a plus rien à voir avec l'architecture traditionnelle caussenarde, on peut souligner l'effort et la volonté pour conserver le muret en pierre derrière ce lotissement, patrimoine caussenard.

Ce lotissement est en lien avec un équipement-commerce en l'occurrence le Spar.

La résidence Lacoste, le long de la RD653 compte 5 logements sociaux mis à disposition de Lot habitat par la mairie. La résidence lacoste présente davantage les caractéristiques architecturales de l'habitat caussenard.

LES LOGEMENTS GROUPES A COTE DE LA CHAUFFERIE, LES LOGEMENTS GROUPES DES GENDARMES ET LE PROJET DE RESIDENCE DES AINES

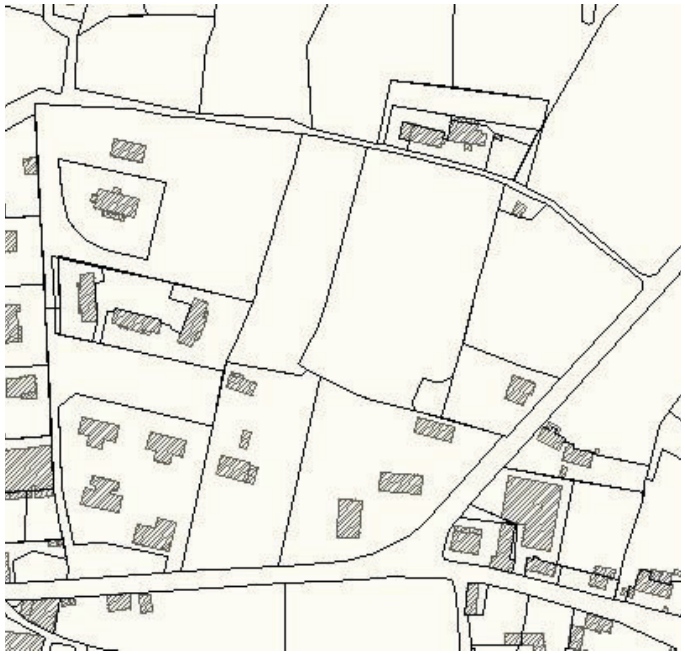

La densité des logements sociaux et des logements de fonction des gendarmes est plus importante que celle au Spar.

Tout comme à proximité du Spar, les logements des gendarmes et ceux à côté de la chaufferie sont de l'habitat individuel groupé mais systématique en R+1 avec des volumes simples, des toits quatre pentes ce qui rappelle légèrement l'architecture ancienne de Livernon. Ce qui est frappant avec ce lotissement c'est, du fait de sa proximité avec le centre bourg, le mélange entre architecture traditionnelle et ce lotissement. Le mélange est plutôt réussi puisque la transition entre les bâtiments anciens (ici à droite de la photo) et les bâtiments du lotissement (à gauche de la photo) se fait en douceur. Les logements à côté de la chaufferie sont des logements HLM. Il y a trois lots composés chacun de deux logements (T4). Les logements derrière la gendarmerie sont réservés aux gendarmes, il s'agit de 3 lots de deux logements chacun.

Enfin, le projet de résidence des ainés (éco quartier) comptera 8 logements répartis sur 3 lots.

L'EXTENSION A L'EST, UNE FORME URBAINE DIVERSIFIEE : PETIT COLLECTIF, PAVILLONNAIRE, DEPOT

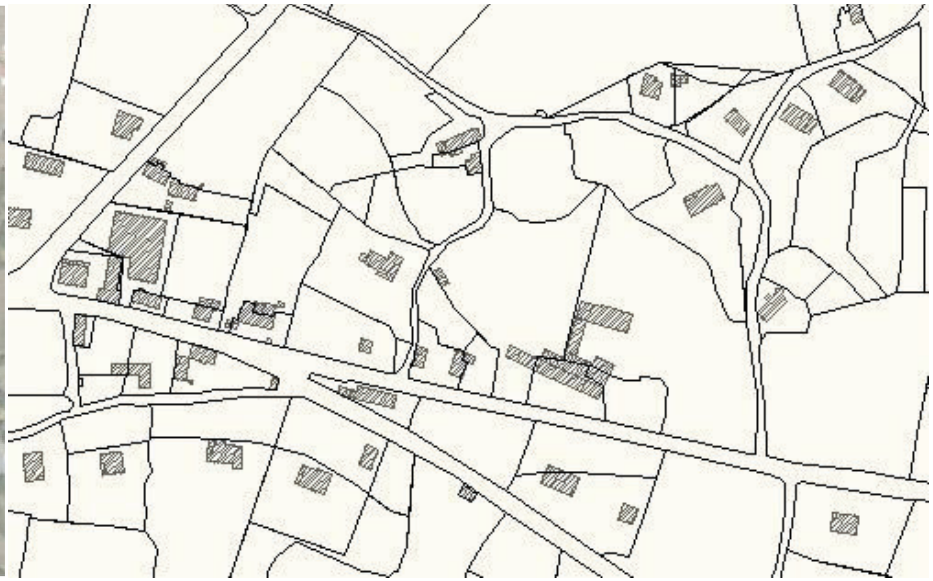

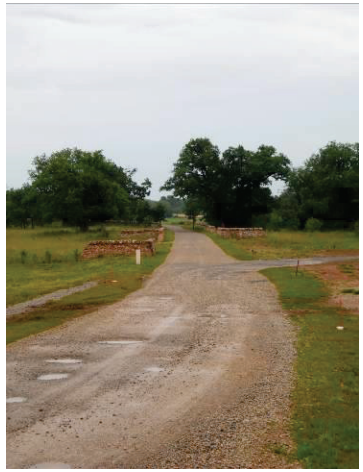

L'extension à l'Est du centre bourg, le long de la RD2 présente une diversité dans la forme urbaine. Les habitants n'ont pas de jardin privatif mais partagent un espace vert commun. Ce bâtiment présente une volumétrie simple, des façades crépies, un toit deux pentes, … tout ce qui a de plus classique.

Un lotissement communal est en train de se construire (7 lots) à côté du centre de secours. Ce sera des logements individuels type pavillon, plutôt consommateurs d'espace. Il faut noter la volonté pour la mairie de conserver son identité patrimoniale et architecturale en créant en guise de clôtures des murets.

Enfin, il existe des architectures qui ne s'incèrent pas de façon harmonieuse dans le territoire, comme l'exemple de l'ancien garage.

1.2.5. Des extensions au coup par coup

MAS DE CHARLES ET MAS DE GIRBAY

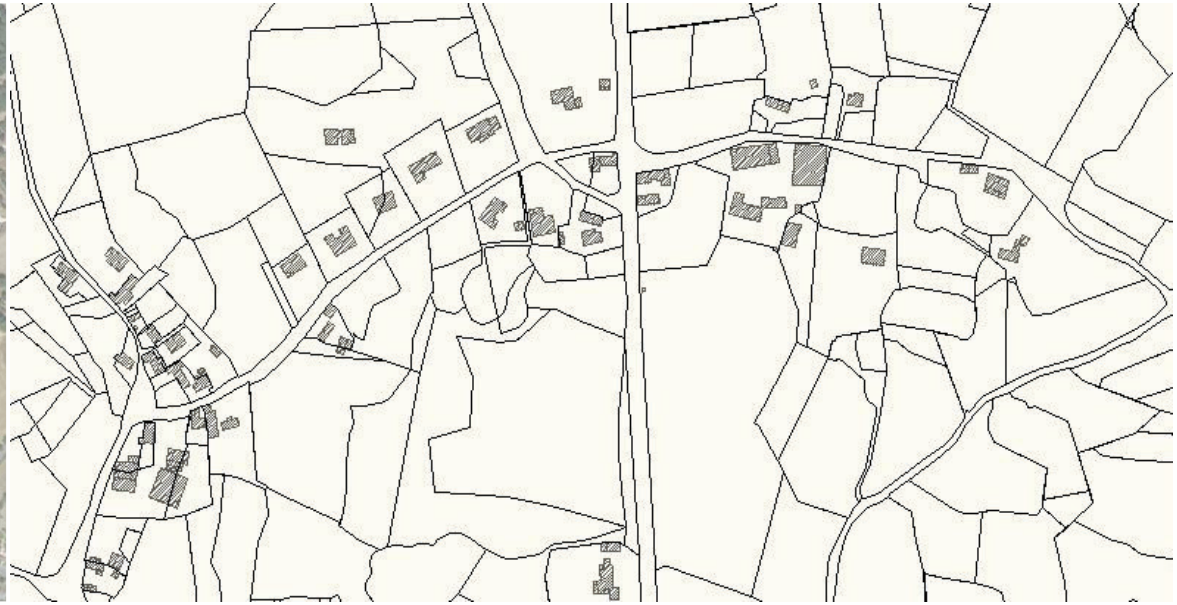

L'habitat sur la Mas de Charles et le Mas de Girbay est un habitat consommateur d'espace. Ce sont des pavillons individuels. Toutefois, il faut noter l'intégration de ces bâtiments qui s'ils ne sont pas d'architecture caussenarde traditionnelle reprennent des éléments de cette architecture afin de créer une véritable harmonie. La présence des murets en pierre (restaurés ou créés) permet également de conserver l'identité de Livernon et de garder l'ambiance rurale sur la commune.